

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du mardi 1 avril 2025

(Session ordinaire)

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, le Conseil Municipal de la Commune de Saint André d'Apchon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Martine ROFFAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2025

Présents : Mmes et MM ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, PREFOL Marie-Christine, JOANNIN Christian, WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, VIAL Philippe, VIAL Céline, RAVAZY Aurélie, HENNEQUIN Clémence, MARTEL LARUE Sonia, VAUDIER Florine, VALLAS Monique, PLASSE Murielle, JIMENEZ GUILLAUME Marion.

Absents(s) non excusé(s):

Procurations : DENIS Franck à VACHERON Christian
 CHATRE Philippe à HENNEQUIN Clémence
 LACROIX Cyril à PLASSE Murielle
 MICHEL Fabien à JOANNIN Christian

Président de séance : ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : WOLTERS Patricia

La séance s'ouvre à 20 h 00

⇒ **Votants** :

Madame le Maire donne lecture du Procès-verbal en date du **11 mars 2025**

⇒ POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ORDRE DU JOUR :

1- Compte rendu des délégations au Maire.

2- Droit de préemption urbain hors délégation.

3- Finances communales :

3-1 Tarifs communaux 2026.

3-2 Tarifs études surveillées et périscolaire 2025/2026.

3-3 Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles (année scolaire 2025/2026).

3-4 Participation au budget de fonctionnement des écoles

3-5 Indemnités aux enseignants pour les études surveillées.

4- Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2025.

5- Budget primitif 2025.

6- Organisation du temps scolaire 2025.

7- Questions diverses.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

1- Compte rendu des délégations au Maire

1-1 Droit de préemption urbain

Madame le Maire rend compte des décisions suivantes prises en matière d'exercice du droit de préemption urbain (< à 150 000€), depuis la séance du 11 mars 2025.

Le droit de préemption n'a pas été exercé pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante : 20/03/2025 /DIA 250007

- Parcelle AB 11 située lieu-dit « la Tonne » d'une superficie de 8729 m²

1-2 Achat d'un compresseur pour le service technique

Madame le Maire explique que le service technique est tombé en panne de compresseur.

Il a été nécessaire de le remplacer. Achat effectué auprès de Prolians (42) pour un montant HT de 751.30 € soit 901.56 € TTC.

1-3 Réalisation de divers travaux

Madame le Maire informe que l'entreprise Taillardat est intervenue pour la reprise du Crépi à l'école maternelle, à la Halle des Sports, le mur de Salle de Basket et l'entourage de la citerne d'eaux. Les travaux ont été achevés la semaine dernière. La subvention attendue sur ce dossier pourra être demandée. (Enveloppe de solidarité 4 320 €).

Installation de 2 miroirs en face de la sortie de la MSP, à la demande de cette dernière pour un montant de 945,00 €.

1-4 Travaux SAR

Le conducteur des travaux s'est engagé lors de la réunion de chantier du jeudi 20 mars 2025, sur la fin des travaux le 20 avril 2025. Théoriquement, la réception des travaux est prévue le 19 avril 2025. Mais il reste de nombreuses finitions. A voir pour appliquer des pénalités prévues dans le cahier des charges.

2- Droit de préemption urbain hors délégation

Madame le Maire indique qu'aucune déclaration d'intention d'aliéner > à 150 000€ n'a été déposée depuis la dernière séance du 11 mars 2025.

3- Finances communales :

(Présenté par Clémence HENNEQUIN, conseillère municipale déléguée)

3-1 Tarifs communaux 2026 :

La commission finances, réunie le 19 mars 2025, propose les tarifs 2026 identiques à l'année 2025, selon le tableau annexé, excepté pour :

- La caution de la Halle sera de 1000€ au lieu de 705 €.
- Les encarts publicitaires : augmentation de 20€ pour le petit format (90€).
- Les cases du colombarium passent à 1000 € au lieu de 900 € (ne couvre pas la totalité de l'achat).

Pour la salle d'animation : la commission travaille sur le nouveau règlement de la salle d'animation rurale. Celui-ci sera présenté ultérieurement.

Les tarifs des gîtes sont identiques à l'année 2025. Le gîte « le parc » a perdu 1 épi, suite à un contrôle avec une nouvelle grille d'évaluation (salle de bain vétuste...)

→ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3-2 Tarifs études surveillées 2025/2026 :

Madame le Maire rappelle que les études surveillées sont payantes depuis la rentrée scolaire 2023/2024, elle propose que les tarifs restent inchangés pour la rentrée 2025/2026.

→ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3-3 Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles année scolaire 2025/2026 :

La commune accueillant à l'école publique (maternelle ou élémentaire) des enfants dont la famille est domiciliée sur une autre commune, peut, suivant accord librement consenti par les maires des deux communes, demander à la commune de résidence, de participer aux dépenses afférentes.

Pour Saint André d'Apchon une participation est demandée à la commune d'Arcon (n'ayant pas d'école) pour les enfants accueillis.

Pour rappel il avait été décidé depuis la rentrée 2016 une dégressivité à compter du 4^{ème} enfant.

Proposition de tarifs pour 2025/2026 : 4 enfants sont concernés dont 2 qui partent en septembre

- ✓ **500 €** pour les 3 premiers enfants et **440 €** à compter du 4^{ème} enfant.

→ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3-4 Participation au budget de fonctionnement des écoles

Effectifs au 1^{er} janvier 2025 :

- 111 élèves / élémentaire
- 81 élèves / maternelle

Soit un total de **192 élèves**.

La commune attribue chaque année une somme pour participer au budget de fonctionnement des écoles.

Cette participation est allouée suivant le nombre d'élèves scolarisés au 1^{er} janvier de l'année.

Pour rappel, pour l'année scolaire 2024/2025, la participation de la commune était de **46 €/élève**.

Il est proposé, pour l'année **scolaire 2025/2026** une participation par élève identique à l'année scolaire précédente :

- pour la maternelle 3 726 €
- et pour la primaire 5 106 € soit un montant total de 8 832 €.

→ POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Il est rappelé que le forfait Internet et maintenance du copieur est pris en charge par la collectivité.

3-5 Indemnités aux enseignants pour les études surveillées

Madame le Maire rappelle l'indemnité précédemment fixée pour rémunérer les enseignants qui assurent des études.

Elle propose de fixer le taux horaire pour l'année scolaire 2025/2026 à 21.00 €/heure pour l'année scolaire 2025/2026)

⇒ POUR :19

CONTRE : 0

ABSTENTION :0.

4- Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Madame le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2024 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.69 % (taux commune 16,39 % + taux département 15.30 %)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,06 %

Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 9.38 %

Les bases des Taxes locales vont être revalorisées en 2025 (+1,71 %). Cette augmentation est décidée au niveau de l'Etat et non au niveau de la commune.

Les taux communaux sont inchangés depuis 2014.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) continue à être perçue par les communes.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter la pression fiscale pour 2025.

Le taux de TFPB sur lequel la commune doit délibérer est donc de 16,39 + 15,30 = **31,69 %**.

Taux de TFNB proposé inchangé : **49,06 %**

Taux de THRS : **9.38 %**

Par conséquent, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux des impôts communaux.

→ POUR : 19

CONTRE :

ABSTENTION :

5- Budget primitif 2025

(Présenté par Clémence HENNEQUIN, conseillère municipale déléguée)

Madame C Hennequin rappelle que dans les collectivités territoriales le budget doit être présenté en équilibre.

Après étude et discussion, le budget primitif est présenté (cf tableaux annexés).

Section de fonctionnement : Recettes = dépenses = **1 333 430.17 €**

Section d'investissement : Recettes = dépenses = **1 347 663.01€**

→ POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour l'investissement : Le versement des subventions du département sera effectué dans un délai d'un an à compter de l'achèvement des travaux et de la demande de versement accompagnée des pièces justificatives.

Les travaux en régie (50 000 €) permettent de valoriser les travaux effectués par les agents.

6- Organisation du temps scolaire 2026

L'organisation du temps scolaire étant voté pour une période triennale, voté l'année dernière il n'a pas lieu d'être à l'ordre du jour.

7- Questions diverses

- Une lettre de remerciements de la Section de la Pétanque de l'Amicale Laïque nous a été adressée pour la remise en l'état des terrains de pétanque par le service technique. D'autres travaux ont été effectués, les couts seront communiqués dans un prochain conseil.
- Retour sur les Conseils d'école par Mme Marie-Christine Préfol :

A Ecole Elémentaire

1.Effectifs actuels

A ce jour, il y a 111 élèves à l'école élémentaire et la répartition est la suivante :

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Mme MICHEL	Mme ETAIX	Mme DELLA SAVIA	Mmes FERREOL et BANCHET	M. MATRAY et Mme BANCHET
18	21	18	27	27

2. Les perspectives pour l'année scolaire 2025-2026

Il y a 32 élèves de GS qui vont monter au CP alors que 27 CM2 partiront en sixième l'année prochaine.

L'effectif prévisionnel de l'école sera donc de **116** élèves, répartis de la façon suivante

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
32	18	21	18	27

B. Ecole maternelle

Un élève est arrivé en janvier en PS : actuellement, 81 enfants sont scolarisés : 32 GS ; 23 MS ; 26 PS .

Les prévisions pour la rentrée 2025 sont : 23 GS, 26 MS, 12 PS et 5 TPS.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Maire,
Martine ROFFAT

La secrétaire de séance,
Patricia WOLTERS

Soumis à l'approbation du conseil municipal du
Mis à disposition du public (secrétariat et affichage) et mis en ligne le